

Séance du : 10 février 2020

n° 14/2020

L'an deux mille vingt, le dix février à 18 heures 30.

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 30 janvier 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie d'Avignonet Lauragais, siège du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, sous la présidence de Monsieur Georges MERIC.

M. Jean-François PAGES est désigné comme secrétaire de séance.

Etaient présents :

Délégués titulaires :

Mmes Colette CABROL, Marie-Claire GAROFALO, Nathalie NACCACHE, Cathy PUIG, Michèle TOUZELET.

Mrs Georges MERIC, Bernard BARJOU, Guy BONDOUY, Michel BROUSSE, François CALMEIN, Jacques DANJOU, François DEMANGEOT, Jacques DOUMERC, Michel FERRET, Bertrand GELI, Jean-Luc GOUXETTE, Olivier GUERRA, Michel HUGONNET, Gérard LAMARQUE, Jean-claude LAUTRE, Robert LIGNERES, Alain MERCIER, Jean-François PAGES, Patrick de PERIGNON, Jean-Marie PETIT, Christian PORTET, Pierre POUNT-BISET, Christophe PRADEL, Alain ROUQUAYROL, Etienne THIBAUT, Pierre VIDAL.

Avaient donné pouvoir :

A.de PRADIER D'AGRAIN à JP.FLUMIAN

En exercice : 63

Présents ou représentés : 32

Délégués suppléants :

Mme Francette ROS-NONO.

Mrs Jean-Clément CASSAN, Jean-Pierre FLUMIAN.

Excusés :

Mme Nelly CALMET.

Mrs Michel GALANT, Gilbert HEBRARD, Pierre IZARD, Dominique LEGROS, Pierre MONOD, Christian REBELLE, Serge SERRANO, Marc SIE.

Objet : Demande de subvention 2020 auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne

Vu la délibération n°23/2014 du 15 septembre 2014 portant modification des statuts du Syndicat Mixte du Pays Lauragais,

Vu l'arrêté inter préfectoral du 24 décembre 2014 portant transformation du Syndicat Mixte du Pays Lauragais en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais,

Conformément aux dispositions de la loi MATPAM, le Conseil Départemental de la Haute-Garonne souhaite être associé à la mise en œuvre des Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux de Haute-Garonne.

Monsieur le Président indique que le dispositif d'animation du PETR du Pays Lauragais peut bénéficier de crédits d'ingénierie dans le cadre de la convention portant définition d'un accompagnement technique et financier du Département de la Haute-Garonne au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais.

Monsieur le Président rappelle que le PETR du Pays Lauragais s'articule aujourd'hui autour des compétences et missions suivantes : le développement territorial à travers son projet de territoire, la mise en œuvre du SCOT et du PCAET, le portage du GAL-Leader et autres contractualisations.

Pour pouvoir poursuivre ses démarches de développement territorial, le dispositif d'animation du PETR du Pays Lauragais peut bénéficier de crédits d'ingénierie auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

Monsieur le Président indique qu'il incombe au PETR de solliciter ces crédits auprès du Département sur la base des dépenses d'ingénierie inscrites au budget primitif 2020 et pour un montant de 50 000 €.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- 1°) – **Approuve** le dispositif d'animation tel que présenté,
- 2°) – **Autorise** le Président, ou son représentant, à solliciter les crédits d'ingénierie auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne,
- 3°) – **Autorise** le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à ce dossier.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Fait à Avignonet Lauragais, le 10 février 2020.

Le Président

Georges MERIC

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : pays.lauragais@orange.fr